

## AVENANT NUMÉRO 4

### À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ DE LAC SIMON POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018 AU 31 MARS 2023

- ENTRE :** LE CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON,  
représenté par le chef  
(ci-après appelé le « Conseil »)
- ET :** SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,  
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile  
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :** LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,  
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable  
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre  
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,  
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le  
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les  
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après  
appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

#### PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu, le 24 septembre 2018, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2023 (ci-après appelée l'« Entente »);

**ATTENDU QUE**, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

**ATTENDU QUE** cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police de Lac Simon à partir de l'exercice financier 2022-2023;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent également modifier l'Entente afin de la prolonger jusqu'au 31 mars 2025;

**PAR CONSÉQUENT**, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le titre de l'Entente est remplacé par le suivant :  
  
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2025.
4. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :
  - b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :  
2 316 183 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;  
2 374 378 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;

2 983 201,81 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, dont un montant maximum de 386 632,81 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;  
2 765 164,85 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 97 189,85 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;  
2 919 531 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;  
2 999 818 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;  
3 082 313 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;

totalisant 19 440 589,66 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

5. Le sous-paragraphe 4.2.2 e) de l'Entente est remplacé par le suivant :

- e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :  
1 518 156 \$ pour le Canada;  
1 401 375 \$ pour le Québec.

6. Les sous-paragraphe 4.2.2 f) et g) sont ajoutés à l'Entente :

- f) Pour l'exercice financier 2023-2024 :  
1 559 905 \$ pour le Canada;  
1 439 913 \$ pour le Québec.
- g) Pour l'exercice financier 2024-2025 :  
1 602 803 \$ pour le Canada;  
1 479 510 \$ pour le Québec.

7. L'Annexe A de l'Entente est modifiée comme suit et jointe au présent avenant : remplacement de l'exercice financier 2022-2023 et ajout des exercices financiers de 2023-2024 et 2024-2025.

8. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
- b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
- c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec;

9. Sous-article 6.10 est remplacé par le suivant :

#### 6.10 DURÉE DE L'ENTENTE

6.10.1 La présente entente entre en vigueur à la date de la signature par toutes les parties et couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2025, sauf si elle est résiliée en conformité avec les modalités prévues au sous-article 6.6.

6.10.2 Toutefois, si avant le 31 mars 2025, les parties conviennent expressément, par avis écrit envoyé aux autres parties, de maintenir les dispositions de la présente entente, ces dernières, à l'exception des articles portant sur le financement énoncé à la Partie IV, demeureront en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle entente sur la prestation des

services policiers soit conclue. Cependant, si une telle entente n'a pas été conclue avant le 31 mars 2026, les dispositions de la présente entente seront échues.

10. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.
11. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.
12. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.
13. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

**EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :**

**POUR LE CONSEIL,**

  
LE CHEF

16 Mars 2023  
signé le

**POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**

**Malone, Daniel**

Digitally signed by Malone,  
Daniel  
Date: 2023.03.13 12:13:25 -04'00'

LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM  
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE  
AUTOCHTONES  
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**

\_\_\_\_\_  
LE SOUS-MINISTRE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

\_\_\_\_\_  
signé le

**et**

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS  
ET LES INUIT

\_\_\_\_\_  
signé le

**et**

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS CANADIENNES

\_\_\_\_\_  
signé le

**Annexe A  
Budget du corps de police**

**Revenus pour l'exercice financier 2022-2023**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	1 518 156,00 \$
Gouvernement du Québec	1 401 375,00 \$
Sous-total – En espèce	2 919 531,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>2 919 531,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 919 531,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	7 853,00 \$	7 249,00 \$	0,00 \$	15 102,00 \$
Coûts des installations policières	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Dépenses administratives	57 678,00 \$	53 241,00 \$	0,00 \$	110 919,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	66 941,00 \$	61 792,00 \$	0,00 \$	128 733,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	28 073,00 \$	25 914,00 \$	0,00 \$	53 987,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	83 042,00 \$	76 655,00 \$	0,00 \$	159 697,00 \$
Équipement policier	36 354,00 \$	33 558,00 \$	0,00 \$	69 912,00 \$
Formation et recrutement	31 448,00 \$	29 029,00 \$	0,00 \$	60 477,00 \$
Frais juridiques	15 282,00 \$	14 107,00 \$	0,00 \$	29 389,00 \$
Honoraires professionnels	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Organes directeurs de la police	32 797,00 \$	30 274,00 \$	0,00 \$	63 071,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 148 479,00 \$	1 060 132,00 \$	0,00 \$	2 208 611,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	9 169,00 \$	8 464,00 \$	0,00 \$	17 633,00 \$
Voyages en régions éloignées	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Sous-total – En espèce	1 518 156,00 \$	1 401 375,00 \$	0,00 \$	2 919 531,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 518 156,00 \$</b>	<b>1 401 375,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 919 531,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	1 559 905,00 \$
Gouvernement du Québec	1 439 913,00 \$
Sous-total – En espèce	2 999 818,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>2 999 818,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 999 818,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	8 069,00 \$	7 448,00 \$	0,00 \$	15 517,00 \$
Coûts des installations policières	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Dépenses administratives	59 292,00 \$	54 732,00 \$	0,00 \$	114 024,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	68 782,00 \$	63 491,00 \$	0,00 \$	132 273,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	28 845,00 \$	26 627,00 \$	0,00 \$	55 472,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	85 326,00 \$	78 763,00 \$	0,00 \$	164 089,00 \$
Équipement policier	37 354,00 \$	34 481,00 \$	0,00 \$	71 835,00 \$
Formation et recrutement	32 313,00 \$	29 827,00 \$	0,00 \$	62 140,00 \$
Frais juridiques	15 702,00 \$	14 495,00 \$	0,00 \$	30 197,00 \$
Honoraires professionnels	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Organes directeurs de la police	33 699,00 \$	31 106,00 \$	0,00 \$	64 805,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 180 062,00 \$	1 089 286,00 \$	0,00 \$	2 269 348,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	9 421,00 \$	8 697,00 \$	0,00 \$	18 118,00 \$
Voyages en régions éloignées	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Sous-total – En espèce	1 559 905,00 \$	1 439 913,00 \$	0,00 \$	2 999 818,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 559 905,00 \$</b>	<b>1 439 913,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 999 818,00 \$</b>

## Revenus pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	1 602 803,00 \$
Gouvernement du Québec	1 479 510,00 \$
Sous-total – En espèce	3 082 313,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>3 082 313,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>3 082 313,00 \$</b>

## Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	8 291,00 \$	7 653,00 \$	0,00 \$	15 944,00 \$
Coûts des installations policières	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Dépenses administratives	60 952,00 \$	56 263,00 \$	0,00 \$	117 215,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	70 674,00 \$	65 237,00 \$	0,00 \$	135 911,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	29 638,00 \$	27 359,00 \$	0,00 \$	56 997,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	87 673,00 \$	80 928,00 \$	0,00 \$	168 601,00 \$
Équipement policier	38 381,00 \$	35 429,00 \$	0,00 \$	73 810,00 \$
Formation et recrutement	33 201,00 \$	30 648,00 \$	0,00 \$	63 849,00 \$
Frais juridiques	16 134,00 \$	14 893,00 \$	0,00 \$	31 027,00 \$
Honoraires professionnels	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Organes directeurs de la police	34 625,00 \$	31 962,00 \$	0,00 \$	66 587,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 212 514,00 \$	1 119 242,00 \$	0,00 \$	2 331 756,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	9 680,00 \$	8 936,00 \$	0,00 \$	18 616,00 \$
Voyages en régions éloignées	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Sous-total – En espèce	1 602 803,00 \$	1 479 510,00 \$	0,00 \$	3 082 313,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 602 803,00 \$</b>	<b>1 479 510,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>3 082 313,00 \$</b>



ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État de Fonds non Dépensés Approuvés																																
Identification du dossier (numéro de projet, région, ... autre)	Nom du Bénéficiaire	Titre du Projet / Programme	Type du Financement																													
0	0	0	Contribution																													
Exercice Financier Précédents																																
Exercice Financier en cours	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX																					
20XX-20XX	0.00																															
Montant Total																																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Fonds non dépensés approuvés</th> <th style="width: 10%;">Montant réel du trimestre 1</th> <th style="width: 10%;">Montant réel du trimestre 2</th> <th style="width: 10%;">Montant réel du trimestre 3</th> <th style="width: 10%;">Montant réel du trimestre 4</th> <th style="width: 10%;">Montant réel cumulés à ce jour</th> <th style="width: 10%;">Solde</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0.00</td> <td style="text-align: center;">0.00</td> <td style="text-align: center;">0.00</td> <td style="text-align: center;">0.00</td> <td style="text-align: center;">0.00</td> <td style="text-align: center;">0.00</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Total Dépenses</td> <td style="text-align: center;">0.00</td> <td style="text-align: center;">0.00</td> <td style="text-align: center;">0.00</td> <td style="text-align: center;">0.00</td> <td style="text-align: center;">0.00</td> <td style="text-align: center;">0.00</td> </tr> </tbody> </table>												Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Total Dépenses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde																										
0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																										
Total Dépenses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																										
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>																																
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.																																
Signature :						Date:																										
(Nom en lettres moulées et signature)																																
<b>Attestation de l'agent de programme</b>																																
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.																																
Signature :						Date:																										
(Nom en lettres moulées et signature)																																
Notes:																																
* Amortissement (non permis)																																
Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.																																

## AVENANT NUMÉRO 4

### À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ DE LAC SIMON POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018 AU 31 MARS 2023

**ENTRE :** LE CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DE LAC SIMON,  
représenté par la cheffe  
(ci-après appelé le « Conseil »)

**ET :** SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,  
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile  
(ci-après appelé le « Canada »)

**ET :** LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,  
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « Parties »)

#### PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu, le 24 septembre 2018, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2023 (ci-après appelée l'« Entente »);

**ATTENDU QUE**, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

**ATTENDU QUE** cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police de Lac Simon à partir de l'exercice financier 2022-2023;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent également modifier l'Entente afin de la prolonger jusqu'au 31 mars 2025;

**PAR CONSÉQUENT**, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le titre de l'Entente est remplacé par le suivant :

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2025.

4. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :

- b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :  
2 316 183 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;  
2 374 378 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;

2 983 201,81 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, dont un montant maximum de 386 632,81 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;  
2 765 164,85 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 97 189,85 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;  
2 919 531 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;  
2 999 818 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;  
3 082 313 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;

totalisant 19 440 589,66 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

5. Le sous-paragraphe 4.2.2 e) de l'Entente est remplacé par le suivant :

- e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :  
1 518 156 \$ pour le Canada;  
1 401 375 \$ pour le Québec.

6. Les sous-paragraphe 4.2.2 f) et g) sont ajoutés à l'Entente :

- f) Pour l'exercice financier 2023-2024 :  
1 559 905 \$ pour le Canada;  
1 439 913 \$ pour le Québec.
- g) Pour l'exercice financier 2024-2025 :  
1 602 803 \$ pour le Canada;  
1 479 510 \$ pour le Québec.

7. L'Annexe A de l'Entente est modifiée comme suit et jointe au présent avenant : remplacement de l'exercice financier 2022-2023 et ajout des exercices financiers de 2023-2024 et 2024-2025.

8. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
- b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
- c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec.

9. Sous-article 6.10 est remplacé par le suivant :

#### 6.10 DURÉE DE L'ENTENTE

6.10.1 La présente entente entre en vigueur à la date de la signature par toutes les parties et couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2025, sauf si elle est résiliée en conformité avec les modalités prévues au sous-article 6.6.

6.10.2 Toutefois, si avant le 31 mars 2025, les parties conviennent expressément, par avis écrit envoyé aux autres parties, de maintenir les dispositions de la présente entente, ces dernières, à l'exception des articles portant sur le financement énoncé à la Partie IV, demeureront en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle entente sur la prestation des services

policiers soit conclue. Cependant, si une telle entente n'a pas été conclue avant le 31 mars 2026, les dispositions de la présente entente seront échues.

10. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.
11. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.
12. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.
13. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

**EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :**

**POUR LE CONSEIL,**

\_\_\_\_\_  
LA CHEFFE

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**

\_\_\_\_\_  
LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM  
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE  
AUTOCHTONES  
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**



LE SOUS-MINISTRE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-03-23

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS  
ET LES INUIT

24 mars 2023

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS CANADIENNES

2023-03-27

signé le

**Annexe A**  
**Budget du corps de police**

**Revenus pour l'exercice financier 2022-2023**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	1 518 156,00 \$
Gouvernement du Québec	1 401 375,00 \$
Sous-total – En espèce	2 919 531,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>2 919 531,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	<b>2 919 531,00 \$</b>
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 919 531,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	7 853,00 \$	7 249,00 \$	0,00 \$	15 102,00 \$
Coûts des installations policières	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Dépenses administratives	57 678,00 \$	53 241,00 \$	0,00 \$	110 919,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	66 941,00 \$	61 792,00 \$	0,00 \$	128 733,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	28 073,00 \$	25 914,00 \$	0,00 \$	53 987,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	83 042,00 \$	76 655,00 \$	0,00 \$	159 697,00 \$
Équipement policier	36 354,00 \$	33 558,00 \$	0,00 \$	69 912,00 \$
Formation et recrutement	31 448,00 \$	29 029,00 \$	0,00 \$	60 477,00 \$
Frais juridiques	15 282,00 \$	14 107,00 \$	0,00 \$	29 389,00 \$
Honoraires professionnels	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Organes directeurs de la police	32 797,00 \$	30 274,00 \$	0,00 \$	63 071,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 148 479,00 \$	1 060 132,00 \$	0,00 \$	2 208 611,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	9 169,00 \$	8 464,00 \$	0,00 \$	17 633,00 \$
Voyages en régions éloignées	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Sous-total – En espèce	1 518 156,00 \$	1 401 375,00 \$	0,00 \$	2 919 531,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 518 156,00 \$</b>	<b>1 401 375,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 919 531,00 \$</b>

## Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	1 559 905,00 \$
Gouvernement du Québec	1 439 913,00 \$
Sous-total – En espèce	2 999 818,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>2 999 818,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	<b>2 999 818,00 \$</b>
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 999 818,00 \$</b>

## Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	8 069,00 \$	7 448,00 \$	0,00 \$	15 517,00 \$
Coûts des installations policières	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Dépenses administratives	59 292,00 \$	54 732,00 \$	0,00 \$	114 024,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	68 782,00 \$	63 491,00 \$	0,00 \$	132 273,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	28 845,00 \$	26 627,00 \$	0,00 \$	55 472,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	85 326,00 \$	78 763,00 \$	0,00 \$	164 089,00 \$
Équipement policier	37 354,00 \$	34 481,00 \$	0,00 \$	71 835,00 \$
Formation et recrutement	32 313,00 \$	29 827,00 \$	0,00 \$	62 140,00 \$
Frais juridiques	15 702,00 \$	14 495,00 \$	0,00 \$	30 197,00 \$
Honoraires professionnels	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Organes directeurs de la police	33 699,00 \$	31 106,00 \$	0,00 \$	64 805,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 180 062,00 \$	1 089 286,00 \$	0,00 \$	2 269 348,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	9 421,00 \$	8 697,00 \$	0,00 \$	18 118,00 \$
Voyages en régions éloignées	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Sous-total – En espèce	1 559 905,00 \$	1 439 913,00 \$	0,00 \$	2 999 818,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 559 905,00 \$</b>	<b>1 439 913,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 999 818,00 \$</b>

## Revenus pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	1 602 803,00 \$
Gouvernement du Québec	1 479 510,00 \$
Sous-total – En espèce	3 082 313,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>3 082 313,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	<b>3 082 313,00 \$</b>
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>3 082 313,00 \$</b>

## Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Lac Simon

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	8 291,00 \$	7 653,00 \$	0,00 \$	15 944,00 \$
Coûts des installations policières	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Dépenses administratives	60 952,00 \$	56 263,00 \$	0,00 \$	117 215,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	70 674,00 \$	65 237,00 \$	0,00 \$	135 911,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	29 638,00 \$	27 359,00 \$	0,00 \$	56 997,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	87 673,00 \$	80 928,00 \$	0,00 \$	168 601,00 \$
Équipement policier	38 381,00 \$	35 429,00 \$	0,00 \$	73 810,00 \$
Formation et recrutement	33 201,00 \$	30 648,00 \$	0,00 \$	63 849,00 \$
Frais juridiques	16 134,00 \$	14 893,00 \$	0,00 \$	31 027,00 \$
Honoraires professionnels	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Organes directeurs de la police	34 625,00 \$	31 962,00 \$	0,00 \$	66 587,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 212 514,00 \$	1 119 242,00 \$	0,00 \$	2 331 756,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	9 680,00 \$	8 936,00 \$	0,00 \$	18 616,00 \$
Voyages en régions éloignées	260,00 \$	240,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Sous-total – En espèce	1 602 803,00 \$	1 479 510,00 \$	0,00 \$	3 082 313,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 602 803,00 \$</b>	<b>1 479 510,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>3 082 313,00 \$</b>

**ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État des flux de trésorerie																			
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)		Nom du Bénéficiaire						Titre du Projet / Programme						Type du Financement			Exercice Financier		
REVENUS		Revenu cumulé Trimestre 1 / Période 1			Revenu cumulé Trimestre 2 / Période 2			Revenu cumulé Trimestre 3 / Période 3			Revenu cumulé Trimestre 4 / Période 4			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Total Exercice Financier Cumul Cumul trimestriel / Valeur pour la période		
Sources de Financement	Total Financement	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Dépenses réelles	Solde de surplus	Total Revenus prévus	Total Revenus réels	Solde restant du Financement
Financement de Sécurité publique Canada	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autre financement public (provincial, municipal ou territorial)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres sources de financement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00
Total des fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent	0.00	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00
<b>Financement total sous l'Entente</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
																		% Cumul approuvée par SP	n/a
																		% Cumul réel de SP	n/a
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités		Dépenses Cumulées Trimestre 1 / Période 1			Dépenses Cumulées Trimestre 2 / Période 2			Dépenses Cumulées Trimestre 3 / Période 3			Dépenses Cumulées Trimestre 4 / Période 4			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Dépenses Cumulées Total Exercice Financier		
	Total Financement	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Total Prévision	Cumul des Dépenses réelles	Solde restant du Financement
<b>Total Dépenses</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Commentaires:																			
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>										<b>Attestation de l'agent de programme</b>									
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification. Le bénéficiaire reconnaît qu'il a encouru un déficit de AJOUTER LE MONTANT au trimestre XXX										J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.									
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)										Signature : (Nom en lettres moulées et signature)									
Date:										Date:									
Notes: * Amortissement (non permis) * Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.																			

ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État de Fonds non Dépensés Approuvés								
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)	Nom du Bénéficiaire			Titre du Projet / Programme			Type du Financement	
0	0			0			Contribution	
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours	Exercice Financier Précédents						
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total	0.00							
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde	
						0.00	0.00	
Total Dépenses	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>								
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.								
<b>Signature :</b> (Nom en lettres moulées et signature)						<b>Date:</b>		
<b>Attestation de l'agent de programme</b>								
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.								
<b>Signature :</b> (Nom en lettres moulées et signature)						<b>Date:</b>		
<b>Notes:</b> * Amortissement (non permis) Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.								